

Nombre de membres :
En exercice : 34
Présents : 29
Pouvoirs : 3
Votants : 32

Abstentions : -
Exprimés : 32
Pour : 32
Contre : -

N°2017-74

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-sept,

Le jeudi quinze juin à vingt heures,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, président.

Titulaires présents : Guy BAUDRIER, Alain BLOND, Paul BRACHET, Albert DELHOUME, Daniel DESBORDES, Eric DOMBRAY, Magdaleina FREDON, Louis FURLAUD, Dominique GERMOND, Sylvie GERMOND, Christophe GEROUARD, Patrick GIBAUD, Bruno GRANCOING, Nathalie MARCHADIER, Jean MAYNARD, Marie-Laurence MORANGE, Alain PERCHE, Jean-Pierre PATAUD, Françoise PIQUET, Pascal RAFFIER, Guy RATINAUD, Raoul RECHIGNAC, Jean-Pierre ROMAIN, Richard SIMONNEAU, Maryse THOMAS, Agnès VARACHAUD, Christian VIGNERIE, Joël VILARD.

Suppléants présents : Stéphane MALIVERT, suppléant de Daniel ESCURE.

Absents : Véronique BINDE, Jean-Louis CLERMONT-BARRIERE, Daniel ESCURE, Luc GABETTE, Paula GABORIAU, Cécile GUILLAUDEUX.

Pouvoirs : Véronique BINDE à Louis FURLAUD, Jean-Louis CLERMONT-BARRIERE à Patrick GIBAUD, Cécile GUILLAUDEUX à Agnès VARACHAUD.

Secrétaire de séance : Daniel DESBORDES

Objet

PLU Oradour/Vayres

Modification n°4 : modification de zone des parcelles D1201+D253 au sein de la commune d'Oradour-sur-Vayres

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-36 à 44

Le Président expose au conseil communautaire la nécessité de modifier les zonages des parcelles D1201 et D253 au niveau du PLU (Plan Local d'Urbanisme) au sein de la commune d'Oradour-sur-Vayres.

En effet, celles-ci sont actuellement placées en zone 2AU (zone à urbaniser sur du long terme) et il serait souhaitable que ces parcelles soient en zone A (zone agricole). A ce jour, un horticulteur est intéressé pour s'installer sur ces parcelles.

Le conseil communautaire décide après en avoir délibéré de :

- d'accepter la modification ci-dessus énumérée ;
- de demander la mise à disposition de la DDT pour assister la commune dans cette démarche ;
- de l'autoriser à signer les documents nécessaires au démarrage de ce projet.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire
Le
Le Président

Le Président,

